



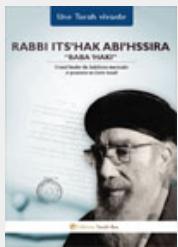
Traité Baba Metsia

Michna 5 - Chapitre 9

המקבל שדה מighbors ולא עשת,
אם יש בה כדי לבעמיד בה כרי,
תיב לטפל בה.
אמר רבי יהודה:
מה קאבה כרי?
אלא אם יש בה כדי נפלת.

Si quelqu'un prend à son prochain un champ à ferme, et il ne rapporte pas ; si du produit il est possible d'élever un tas, il est obligé de s'en occuper. Rabbi Yehouda dit : « Quelle est la mesure d'un tas ? ». « Seulement, si [du produit] il y a autant que la semence qui y tombe ».

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"



Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions